NON CLASSÉ

Rémunérations conventionnelles dans le transport routier de voyageurs

16 NOVEMBRE 2022

Les barèmes des rémunérations conventionnelles (taux horaires et SMPG) des personnels du transport de voyageurs sont revalorisés à compter du 1er novembre 2022 et du 1er janvier 2023.

Accessible uniquement aux adhérents de l'OTRE :
Avenant du 10 novembre 2022_Dispositions-particulieres-aux-employes.pdf
Avenant du 10 novembre 2022_Dispositions-particulieres-aux-Ingenieurs-et-Cadres.pdf
Avenant du 10 novembre 2022_Dispositions-particulieres-aux-ouvriers.pdf
Avenant du 10 novembre 2022_Dispositions-particulieres-aux-Techniciens-et-Agents-de-maitrise.pdf